

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE BEAUMONT SUR OISE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2024

Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le contexte international particulièrement instable fragilise les perspectives économiques

Sur le plan géopolitique, les tensions exacerbées succèdent aux menaces et aux incertitudes, multipliant les hypothèses de conflits qui, bien que souvent circonscrits à une aire régionale, perturbent fortement l'activité mondiale et favorisent son repli. Cette instabilité croissante fragilise par ricochet les perspectives des acteurs économiques et investisseurs qui se réfugient dans un réflexe d'attente.

De plus, après les deux années de ralentissement économique consécutives au Covid, l'inflation généralisée perturbe les indicateurs économiques et sociaux et aggrave la situation des plus fragiles.

Parallèlement, la hausse des taux d'intérêt, entretenue par les banques centrales afin de juguler l'inflation, n'en pénalise pas moins l'investissement, notamment dans des secteurs aussi essentiels pour l'activité économique et l'emploi que le bâtiment. Cet état de fait explique pour partie, le marasme auquel se trouve actuellement confronté le secteur du logement.

Les prévisions de croissance sur lesquelles se fonde le projet de loi de finances pour 2024, quoique déjà révisées à la baisse par les services de Bercy, restent encore, avec un objectif affiché de + 1,4% du PIB. Prévisions très optimistes au regard des perspectives de la Banque de France, qui table davantage sur une croissance de 0,9%. Le déficit du budget de l'Etat, encore élevé (4,4% du PIB), le niveau de sa dette à plus de 3000 milliards d'Euros et l'alourdissement prévisible de la charge de celle-ci pour les finances publiques dans ce contexte de forte hausse des taux d'intérêt, obèrent toute augmentation significative des dotations aux collectivités locales.

De fait, il est d'ores et déjà établi que la progression de la DGF en 2024, soit 220 millions d'euros pour le bloc communal, ne pourra pas compenser les effets de l'inflation, estimée par la Banque de France à 2,6% en 2024.

LES TENDANCES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sans anticiper sur le vote formalisé du Compte Administratif 2023 qui interviendra en mars 2024, la tendance qui se dégage fait apparaître un excédent estimatif de 38 933 €, en baisse par rapport à celui de 2022. Toutefois il convient de mettre en regard plusieurs éléments :

- La mise place du RIFSET aux agents.
- L'absence de plusieurs agents qui a impliqué des remplacements mais surtout, la réalisation de la totalité des actions prévues (ce qui n'a pas été les cas lors des 3 dernières années compte tenu des annulations liées à la crise sanitaire).
- La modification des contrats horaires des aide-ménagères (horaire en CDD)
- L'hospitalisation ou l'absence d'un plus grand nombre de seniors.

CREDIBILITE DES HYPOTHESES RETENUES

Les prospectives présentées dans ce document sont établies en toute sincérité et prudence, ainsi qu'en cohérence avec les orientations budgétaires de la commune, qui pourvoit à la majorité des ressources du CCAS. Seul un événement non prévisible et d'une particulière importance serait donc susceptible d'altérer significativement les orientations contenues dans ce document.

De fait, un effort a été demandé pour contenir les dépenses de fonctionnement tout en continuant de moderniser et de développer les moyens en vue de rendre un service public de qualité. C'est pourquoi, en dépit de cette situation, le Centre Communal d'Action Sociale entend poursuivre sa politique de développement d'actions sociales et solidaires en direction des personnes les plus fragiles. Le CCAS a bien évidemment toujours à cœur de respecter les règles de stabilité des dépenses de fonctionnement.

RETROSPECTIVES DU BUDGET 2023

En 2023, le C.C.A.S. à une fois de plus inscrit son action au service de tous les Beaumontois (personnes fragiles, jeunes, seniors,...):

- 1 En direction de la population fragilisée :
 - accroître le nombre d'aides facultatives
 - accroître le nombre de familles bénéficiant de l'épicerie solidaire
 - proposer un accompagnement social personnalisé et la soutenir dans ses démarches.

- 2 En favorisant le vivre ensemble :
 - multiplier les sorties familiales,
 - développer des actions en faveur des personnes les plus isolées,
 - développer des actions en direction des jeunes 18-25 ans et des néo-séniors
 - mettre en place des actions intergénérationnelles
 - proposer des ateliers favorisant le lien social (atelier cuisine, bien être, nutrition,...)
 - pérenniser le fonctionnement du jardin partagé autour des enjeux sociaux et solidaires

- 3 En développant les actions pour favoriser le "Bien Vieillir" :
 - poursuivre les ateliers en direction des séniors en partenariat avec la PRIF
 - maintenir l'offre de voyage
- 4 En mettant en place des actions liées à la parentalité :
 - renforcer le partenariat avec les différentes institutions (CAF, SSD, REEAP...)
 - favoriser des moments conviviaux et d'échanges

Pour rappel, le budget primitif 2023 du CCAS se composait comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	783 970.00 €	783 970.00 €
INVESTISSEMENT	67 033.18 €	67 033.18 €
TOTAL	851 003.18 €	851 003.08 €

I. LES RECETTES

Recettes liées aux aides sociales facultatives

- Remboursement lié à la convention RSA avec le Conseil Départemental :
108 contrats (sur l'année 2023) soit un total de **21 750 € (chapitre 74)**

Recettes liées aux subventions (chapitre 74)

CAF

- 1 500 € : participation aux sorties familiales.
- 2 000 € : soutien à la parentalité.
- 7 500 € : remboursement de 50% du diagnostic territorial

Recettes liées aux appels à projet

- 500 € : divers appels à projet ANDES

ETAT

- 5 000 € : CGET « Aide à la parentalité ».

Solidarité Alimentaire ANDES

- 1 230 € : Subvention pour l'épicerie solidaire

Recettes liées à la participation, aux règlements des interventions et des actions (chapitre 70)

- Participation des usagers et organismes (caisses de retraite, Conseil Départemental,...) aux heures d'AMD : **194 379 €**
- Participation au portage de repas à domicile : **57 584 €**
- Participation aux sorties familiales et animations : **3 017 €**
- Participation aux voyages en direction des séniors : **24 187 €** (séjour ANCV +
Sortie sur la Seine et visite de Giverny)

Recettes liées au personnel

La prise en charge d'une partie de la rémunération des contrats aidés **4 919 €** (en diminution du fait de la fin du contrat aidé d'une Aide-Ménagère à domicile et des difficultés de recrutement d'un nouvel Adulte Relais), les remboursements de la SOFCAP **5 955 €** pour les arrêts maladie ainsi que la subvention relative à l'intervenante en gendarmerie **41 000 €** soit un total de **51 874 € (chapitres 013 et 74)**.

II. LES DEPENSES

Les charges du personnel (chapitre 012)

Le chapitre 012 relatif aux charges de personnel **482 205 €**.

Le CCAS a dû pallier aux arrêts maladie de longue durée de 2 agents sociaux et aux difficultés de recrutement de plusieurs agents durant l'année.

Les charges liées aux actions mises en place par le CCAS

Aides facultatives (chapitre 65)

	aides EDF-GAZ	FSL	Prise en charge partielle dette de loyer	prise en charge dette ALSH/cantine	Imagine-R	aides financières (assurance habitation aide au frais divers)	Aide aux vacances	total
secours en €	407 €	1 800 €	355 €	392€	394€	652 €	340 €	4 340€

Achats alimentaires dans le cadre de l'épicerie solidaire

Les achats alimentaires et d'hygiène en faveur de l'épicerie solidaire se sont élevés à **6 948 €** en 2023 (76 personnes aidées).

Jardin partagé

Dépenses pour le jardin partagé : **1 016 €**

Actions familiales

8 sorties familiales ont été réalisées en 2023 pour un coût total (frais de transport inclus) de **8 719 €**, Pour rappel, les objectifs des sorties familiales sont les suivants :

- Permettre aux familles, et en particulier aux familles en situation de précarité sociale, de sortir de leur cadre de vie habituel en leur offrant la possibilité de découvrir un autre environnement et des richesses culturelles,
- Offrir aux parents accompagnés de leurs enfants la possibilité de profiter de moments de temps libre ensemble,

- Offrir aux personnes isolées allocataires du RSA ou de l'AAH une offre supplémentaire d'insertion sociale,
- Favoriser la rencontre et la création de liens entre familles résidant sur l'ensemble du territoire Beaumontois.

Actions Jeunes 18-25 ans

2 sorties « Jeunes » et une murder party ont été réalisées pour un montant de **4080 €**

Actions néo séniors

4 actions « Néo Séniors » ont été mises en place en 2023 pour un montant de **3895€**

Actions liées au soutien à la parentalité

Conformément aux orientations politiques en matière sociale, il a été programmé en 2023, des actions en direction de l'aide à la parentalité pour un montant de **2 400€ (2 théâtres/débats et ateliers)**.

Des actions en direction des personnes âgées (chapitre 011)

Le C.C.A.S. a maintenu des actions destinées aux seniors dans le but de rompre l'isolement et de contribuer à leur maintien à domicile.

Les ateliers confiés à un prestataire extérieur

- Ateliers « Activité Physique Adaptée » (pris en charge par la conférence des financeurs).
- Ateliers « mémoire » (pris en charge par la conférence des financeurs).
- Ateliers « informatique » (pris en charge par la conférence des financeurs).

Festivités, loisirs

- Galette : **1345 €**
- Croisière sur la seine : **13 438€**
- Séjour de vacances du 16 septembre au 23 septembre 2023 (19 090€),
- 2 repas des anciens (**25 103 €**),
- Colis gastronomiques pour tous les Beaumontois de plus de 65 ans qui le souhaitent : **12 375 €** soit 825 colis (+ 70 colis pour la Résidence de la Forêt de Carnelle).

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Acquisition d'un logiciel « animations » : **8 177 €.**
- Achats de machines à coudre **466.64 €.**

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour 2024, la rationalisation des dépenses et la stabilisation des recettes sont prévues.

1- Recettes prévisionnelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement seront principalement constituées par :

- L'excédent antérieur reporté s'élève à **38 933 €** (en 2023, l'entièreté des actions programmées ont été réalisées contrairement aux années précédentes, d'où un excédent reporté moins important).
- La subvention dite « d'équilibre » de la ville : **301 560 €** (en adéquation avec le maintien des actions programmées).
- La participation des usagers, des caisses de retraite et du Conseil Départemental dans le cadre de l'APA liée aux interventions d'aides à domicile et au portage de repas à domicile est estimée à **162 000 € (chapitre 70 et 74)**,
- La participation des Beaumontois aux voyages et aux actions (seniors, familles et jeunes) organisés par le CCAS : **36 650 € (chapitre 70)**,
- La participation conventionnelle du Conseil Départemental dans la gestion des dossiers de RSA : **20 000 € (chapitre 74)**,
- Recettes liées à l'épicerie solidaire (**Chapitre 70**) (subvention d'ANDES et participations des usagers) : **5 000 €**,
- Les remboursements relatifs à l'emploi de « Contrats Aidés » (Adulte relais + prise en charge du coordinateur EVS) s'élèveront à : **41 240 € (Chapitre 70)**,
- Le CCAS devrait, en 2023, percevoir des subventions de la CAF **2 000 €** (dans le cadre des sorties familiales), et **5 000 €** par le CGET pour l'action « Culture pour tous »
- Des subventions de **3 000 €** dans le cadre des appels à projet d'ANDES,
- Le compte 70848 « remboursement autres caisses » est porté à **41 000 €** correspondant aux remboursements liés au poste d'intervenant en gendarmerie.

2- Dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Chapitre 011 (Chapitre 011 : 206 463€).

Le CCAS maintient les actions en direction des familles, des seniors et du public isolé avec un accent supplémentaire sur de nouveaux projets d'accompagnements sociaux, à savoir :

- Soutien à la parentalité : représentations théâtrales, ateliers, séjour de vacances pour les familles les plus fragiles (en partenariat avec les Avions du Bonheur, ...)
- Actions en direction des « Néo-seniors »
- Actions en direction des « jeunes adultes » : formation BAFA, insertion par la culture,
- Animations en direction des seniors (ateliers, repas conviviaux, voyages)
- Lutter contre l'isolement des plus fragiles

Soit 102 490 €

a) L'épicerie « solidaire »

L'accroissement de l'activité de l'épicerie solidaire (augmentation de la file active) et la création de l'EVS induit notamment les charges suivantes :

- achat de denrées alimentaires : compte tenu du nombre important de demande, cette ligne fait l'objet d'une forte augmentation : **8 000 € (45% par rapport au réalisé 2023)**

Les charges fixes restent relativement stables :

- charges fixes liées au local de l'épicerie solidaire : **1 500 €**
- charges liées à la téléphonie : **744 €**
- abonnement au logiciel de caisse : **400 €**
- charges liées à l'épicerie et EVS : **3 400 €**

b) Poursuite des aides spécifiques aux personnes fragiles

La ligne budgétaire « secours et aides aux familles/séniors » est de **11 800 € (maintien par rapport à 2023):**

- aides financières en direction des familles les plus défavorisées,
- participation à la carte Imagine'R,
- aide à la formation,
- aide à la prise en charge des complémentaires Santé des séniors,
- participation au FSL,
-

Jardins familiaux et jardin partagé

- Poursuite des diverses réparations et améliorations des jardins partagés, (Chapitre 011 : **1 500 €**)

d) Poursuite du maintien à domicile

- Portage de repas à domicile **46 000€**
- Location du véhicule frigorifique : **9 200€**
- Poursuite du service de transport

3 -Les dépenses prévisionnelles de personnel

13 agents ont la charge des activités menées et assurées par le C.C.A.S. :

- Un pôle administratif composé de 5 agents.
- Un Adulte Relais en charge de la coordination des actions solidaires, médiateur numérique et du jardin partagé.
- Les aides à domicile ou agents sociaux (6 agents)
- 1 agent mis à disposition (1 Intervenant social auprès de la gendarmerie)

Chapitre 012 : **550 000 € (stable par rapport au réalisé de 2023)**

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

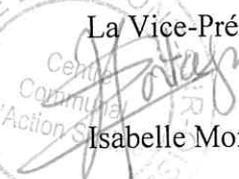
Recettes prévisionnelles 2024

Les recettes d'investissement se composent essentiellement :

- des amortissements du matériel acquis les années précédentes (montant que l'on retrouve en dépense de fonctionnement) : **11 130 € (Chapitre 040)**,
- du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) de : **1 900 € (Chapitre 10)**,
- de la reprise de l'excédent de l'exercice 2023 de : **57 800 € (Chapitre 001)**.

Dépenses prévisionnelles 2024

- **Matériel informatique : 15 000 €.**
- **Jardins :** Le CCAS travaille sur l'amélioration et l'entretien des jardins familiaux et du jardin partagé : **35 000 € (Chapitre 21)**.
- **Diverses dépenses : 8 700 €.**
- **Mobilier : 12 130 €**

La Vice-Présidente

Isabelle Mortagne

